

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2 de l'ordre du jour

CX/FICS 16/22/2

Décembre 2015

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Vingt-deuxième session

Melbourne, Australie, 6 – 12 février 2016

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX¹

QUESTIONS DECOULANT DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (CAC38)

Questions soumises pour information

Liste des nouveaux travaux approuvés²

1. À sa trente-huitième session, la Commission a adopté les:
 - Principes et/ou directives pour l'échange d'informations (notamment par le biais de questionnaires) entre les pays pour appuyer les importations et les exportations alimentaires
 - Orientations pour le suivi des performances des systèmes nationaux de contrôle des aliments
 - *Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CAC/GL 19-1995) (révision)
 - *Directives concernant les échanges d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation* (CAC/GL 25-1997) (révision)

QUESTIONS DECOULANT DE LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (CCEXEC)³

2. À sa soixante-dixième session, le Comité exécutif est convenu de recommander à tous les comités d'examiner la nécessité d'élaborer une méthode de gestion de leurs travaux analogue à celle qui est utilisée par le CCFH (tout en tenant compte des différences entre les sujets, les procédures de travail, etc. des différents comités).
3. Le Comité est invité à **examiner** cette information.

¹ Le présent document contient des informations portant uniquement sur des questions découlant de ou soumises par la Commission du Codex Alimentarius qui sont propres aux activités du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS). D'autres décisions ou orientations de la trente-huitième session de la Commission figurent dans le document REP15/CAC. Le Secrétariat du Codex fera verbalement rapport sur les questions de nature horizontale comme il conviendra pour la discussion du Comité.

² REP15/CAC par. 87 et Annexe VI.

³ REP15/EXEC, par.22.